

Décision

Générale

colonial

Décision n° 344 nommant M. Bellot commis de 2e classe des Secrétariats généraux.

n° 344

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 décembre 1906

Numéro JO
n° 122 du 01/01/1907

Date du numéro
1 janvier 1907

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu les décrets des 28 août 1898 et 7 mars 1899

Vu le décret du 6 avril 1900, portant organisation des Secrétariats Généraux des Colonies

Vu les prévisions budgétaires de l'exercice 1907 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est nommé, à partir du 1er janvier 1907, au grade de commis de 2e classe des Secrétariats Généraux, M. Bellot Léonard, commis de 3e classe des Secrétariats Généraux à la Côte Française des Somalis. Il aura droit, en cette qualité, à une solde annuelle de 3.000 fr. (solde d'Europe 1.500). Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.